

GESTION DES CONTENTIEUX EN DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE

RÉDIGER DES MÉMOIRES EN DÉFENSE ET CONSTRUIRE UNE REQUÊTE

PROGRAMME DE LA FORMATION

ORGANISATION ET GRANDS PRINCIPES DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

- › Règles concernant l'organisation des Tribunaux Administratifs (TA), des Cours Administratives d'Appel (CAA) et du Conseil d'État (CE)
- › Grands principes concernant la procédure
- › Recevabilité des requêtes
- › Audience devant le juge administratif

Cas pratiques sur les délais (recevabilité, délais francs, accusé de réception) et prescription

DISTINCTION ENTRE RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR (REP) ET RECOURS DE PLEIN CONTENTIEUX

- › Grands thèmes de contentieux de la fonction publique : notation, discipline, demandes indemnitaires...
- › Principes du REP
- › Principes du recours de pleine juridiction
- › Distinction légalité interne, légalité externe
- › Principes de la mise en œuvre de la responsabilité administrative

Cas pratique : distinguer les notions d'exactitude matérielle des faits, de motivation, d'erreur manifeste d'appréciation, de préjudice

RÉDACTION DES PRODUCTIONS EN RÉPLIQUE EN MATIÈRE DE RÉFÉRÉS

- › Référé provision
- › Référé suspension
- › Référé liberté

Cas pratique : l'urgence dans le référé suspension

RÉDACTION DES PRODUCTIONS EN RÉPLIQUE DEVANT LE JUGE ADMINISTRATIF

- › Rédaction de mémoires en défense
 - recours pour excès de pouvoir
 - demande indemnitaire
- › Construction d'une requête

Cas pratiques

EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE

- › Lecture des décisions de justice
- › Paiement des sommes dues
- › Exécution proprement dite

Cas pratique : reconstitution de carrière, calcul des intérêts au taux légal

OBJECTIFS

- Intégrer l'organisation de la justice administrative.
- Se repérer dans les procédures applicables : requêtes au fond et référés.
- Rédiger des mémoires en défense.
- Exécuter les décisions de justice.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une approche claire et opérationnelle de la distinction des contentieux en droit administratif
- Une formation pratique s'appuyant sur de nombreux cas d'application
- La possibilité de travailler sur les requêtes des participants

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables, juristes et gestionnaires des services de gestion des carrières des agents publics, agents de la fonction publique amenés à produire des observations devant le juge administratif

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 557 € HT - Réf : VRH-TIEU

Validité : 30 juin 2023

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
 les 25 et 26 mai 2023
 les 27 et 28 novembre 2023

